Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_0145_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 25 juin 2026

Délibération DB-145-2026

Objet : Espace Info Habitat : signature d'un avenant à la convention financière 2025 avec la Région Bretagne

L'an 2026 le 25 juin à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIEND.

Le Secrétaire de séance est Madame Sylvie GUIGNARD.

MEMBRES PRESENTS

Stéphane BRIEND, Vincent ALLENO, Sylvie GUIGNARD, Nathan GUINARD, Arnaud LE BRETON, Olivier CHASTEL, Thibaut GUIGNARD, Thierry SIMELIERE, Marcel SERANDOUR, Hugues LESAGE, Fanny YOUNSI, Michel LE DUAULT, Jean-Marc LABBE, Cigdem AKTAS, Loïc BARBOT, Abdel BELARBI, Bruno BEUZIT, Stéphanie BILLON, Patricia BRIAND-FALLER, Violaine CATHELIER, Sylvie CONAN, Mari COURTAS, Bernard CROGUENNEC, Caroline DANIEL, Frédérick FRANCILLETTE, Pascale GALLERNE, Laurent GUEGAN, Karine GUGUEN, Hervé GUIHARD, Boris GUILLOU, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Isabelle IMBERT, Christian JOLLY, Joël LE BORGNE, Isabelle LE GALL, Thibaut LE HINGRAT, Catherine LEMAITRE, Raphaël LE MEHAUTE, Sandra LE MEUR, Laurence MAHE, Carine MEROT, Olivier MEROT, Jean Charles MINIER, Nicole OGER, Marie PASCO, Catherine PERICHON, Michel PETRA, Marc PICQUETTE, Philippe PIERRE, Emma POEDRAS, Pascal PRIDO, Alain RAULT, Marie-hélène REGNIER, Pascale RIMAURO, Thierry TARDIEU, Loïc TARDY, Valérie TRAISSAC

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Victor BONNOT pouvoir à Marc PICQUETTE, Marina ANDRE pouvoir à Catherine LEMAITRE, Adil BOUKLATA pouvoir à Caroline DANIEL, Bertrand FAURE pouvoir à Stéphane BRIEND, Stéphane FAVRAIS pouvoir à Sandra LE MEUR, Aline LE BOEDEC pouvoir à Thibaut LE HINGRAT, Stéphane OLLIVIER pouvoir à Pascal PRIDO, Christian RANNO pouvoir à Olivier MEROT, Guillaume REBILLARD pouvoir à Arnaud LE BRETON, Robert ROLANDO pouvoir à Patricia BRIAND-FALLER, David TOLLEMER pouvoir à Philippe PIERRE,

MEMBRES ABSENTS

Mickaël COSSON, Ronan KERDRAON, Laurent LUTSE

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de présents : 58
Nombre de votants : 69

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_0145_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 25 juin 2026

Délibération DB-145-2026

Rapporteur : Madame Sylvie GUIGNARD

Objet : Espace Info Habitat : signature d'un avenant à la convention financière 2025 avec la Région Bretagne

EXPOSE DES MOTIFS

Depuis 2018, SBAA déploie son Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH), ayant pour porte d'entrée l'EIH (Espace Info Habitat) afin d'informer, conseiller et accompagner tous les usagers et/ou partenaires d'un projet habitat.

Par DB n°30-2025 du 13 mars 2025, SBAA s'est engagée à pérenniser son service, grâce notamment au concours financier de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) dans le cadre de la convention Pacte Territorial (2025-2029).

En complément des recettes de l'ANAH, la Région Bretagne apporte son soutien financier aux porteurs(ses) d'un Service Public de la Rénovation de l'Habitat.

A ce titre, une convention financière a été signée entre la Région et SBAA le 10 août 2025 couvrant l'activité du service en 2025 pour une subvention de 112 275 €.

Au vu des résultats enregistrés en 2025 et du dépassement des objectifs prévisionnels, la Région Bretagne a décidé d'accorder une subvention complémentaire de 23 800 € à SBAA pour l'année 2025 qu'il convient de valider par voie d'avenant à la convention 2025. La subvention globale de la Région au titre de l'année 2025 est ainsi portée à 136 075 €.

Présentation de l'avenant à la convention financière 2025 entre SBAA et la Région Bretagne

Pour rappel, la subvention 2025 d'un montant global de 112 275 € de la Région Bretagne était calculée sur :
- une base forfaitaire d'info-conseils-orientation et dynamique territoriale selon le nombre d'habitants du territoire à hauteur de 84 275 € et,
- une subvention unitaire de pré-accompagnement de 90 ménages à hauteur de 31 500 € (soit 350 € / unité).

En 2025, le bilan de l'activité de l'EIH/SPRH est positif. Il enregistre 4 290 contacts, dont 2 100 info/conseils personnalisés et 844 accompagnements en phase travaux.

Sur les 844 accompagnements, 148 peuvent faire l'objet d'une aide financière par la Région Bretagne au titre du pré-accompagnement car non financés par l'ANAH (contre 90 prévus

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_0145_2026-DE

initialement). La subvention majorée par la Région porte directement sur ces objectifs supplémentaires réalisés au titre de l'accompagnement à l'aide à l'isolation de SBAA.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_0145_2026-DE

DELIBERATION

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles R. 327-1, L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), adopté par Saint-Brieuc Armor Agglomération, le 26 septembre 2019 ;

VU la DB n°30-2025 du 13 mars 2025 autorisant la signature de la convention de Pacte Territorial avec l'ANAH (2025-2029) pour le financement de l'Espace Info Habitat ;

VU la DB n°96-2025 du 15 mai 2025 autorisant la signature de la convention financière avec la Région Bretagne pour le financement de l'Espace Info Habitat en 2025 ;

VU la DB n°221-2025 du 27 novembre 2025 autorisant la signature de la convention « accompagnement » du Pacte Territorial avec l'ANAH (2025-2029) ;

VU la délibération DB-245–2025 du 18 décembre 2025 portant adoption du Programme Local de l'Habitat (2026-2031) ;

Le Bureau statutaire saisi le 11 juin 2026 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

APPROUVE le bilan de l'activité 2025 de l'Espace Info Habitat, agréé Service Public de la Rénovation de l'Habitat.

PREND ACTE de la subvention complémentaire de la Région Bretagne à percevoir à ce titre

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention financière 2025 ci-annexée.

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer le présent avenant à la convention financière 2025 avec la Région Bretagne.

DIT que la subvention complémentaire sera inscrite au BP 2026 par Décision Modificative.

AUTORISE le Président, ou son représentant, à prendre toutes dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_0145_2026-DE

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L.5211-3, L.2121-25, L.2131-1 et R. 2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération et transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Présents : 58	Pouvoirs : 11	Total : 69	Exprimés : 69
Voix Pour : 69	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 25 juin 2026

Le secrétaire de séance

Sylvie GUIGNARD

Président,

Stéphane BRIEND